

Privilège—M. Broadbent

● (1502)

Si je demandais à quelqu'un de s'entendre sur une solution, ce serait aux premiers ministres Davis et Bennett et certainement pas à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement demander au très honorable représentant s'il se rend compte que sa réponse étonnera beaucoup les compagnies de la Colombie-Britannique qui négocient avec l'Alberta parce qu'elles croient que le premier ministre a pris un engagement à cet égard.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBERTS—RÉFUTATION DE LA NOUVELLE ALLÉGUANT DES ABUS DE LA FRANCHISE POSTALE

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le *Globe and Mail* de Toronto a publié un article alléguant que j'ai abusé de mon privilège d'affranchissement postal en expédiant des bulletins ailleurs que dans ma propre circonscription. C'est tout à fait faux. J'ai bien envoyé des bulletins à l'extérieur de ma circonscription, mais j'ai payé moi-même pour l'impression et l'affranchissement de ces envois. A mon avis, il importe de bien expliquer ma position à cet égard vu que cette question touche les privilèges de la Chambre.

M. BROADBENT—LA FUITE POSSIBLE DE PRÉCISIONS SUR LE BUDGET

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève moi aussi la question de privilège à propos d'un sujet que je considère comme très grave. Ma question de privilège comporte deux éléments. D'abord, j'aimerais dire quelques mots à propos de la gravité de n'importe quelle fuite budgétaire, et, deuxièmement, j'aimerais expliquer ce qui me porte à croire que nous avons de très bonnes raisons de penser qu'il y a bien eu une fuite de renseignements précis sur l'exposé budgétaire de ce soir.

J'ai examiné les cas de fuites relatives à l'exposé budgétaire depuis 50 ans et j'ai découvert qu'il y en avait deux. Tous deux ont entraîné la démission de ministres de la Couronne et tous deux se sont produits en Grande-Bretagne.

Un de ces cas s'est produit en 1947 et concerne une indiscretion commise par le ministre des Finances britannique. Il avait fait une observation spontanée à un journaliste le soir même de la présentation de son budget et il ne voulait certainement pas que cette observation soit publiée avant qu'il ne termine son exposé budgétaire. Ce qui est arrivé, cependant, c'est que la mise sous presse de l'édition du journal pour lequel travaillait le journaliste tombait juste à ce moment-là et que le journal a pu publier ces informations sur le budget. Dès que le chancelier de l'Échiquier, M. Dalton, a appris la chose, il a présenté sa démission qui a été acceptée le lendemain.

Un autre cas qui s'est produit dans les temps modernes si l'on remonte à une cinquantaine d'années, c'était en 1936, et également en Grande-Bretagne. Dans ce cas, ce n'est pas le

[M. Trudeau.]

chancelier de l'Échiquier qui a démissionné, mais un autre ministre. Une fuite avait permis certaines transactions sur le marché boursier. Dès que le chancelier de l'Échiquier de l'époque a eu certaines raisons de croire qu'une fuite d'informations budgétaires pouvait avoir eu lieu, il a lancé une enquête qui a permis d'établir qu'un autre ministre avait effectivement dévoilé des renseignements, et ce ministre a démissionné.

Dans le cas présent, je vous demanderais d'examiner un article publié dans le *Toronto Star* de samedi. Je dirais d'abord que les journaux, la radio et la télévision ont fait toutes sortes d'hypothèses sur ce que pourrait contenir ou non le budget. Et c'est bien normal. Mais il y a une distinction très importante à faire quant à la teneur habituelle de ces articles et commentaires des journaux, de la télévision ou de la radio. En effet, ces commentaires sont précédés de la mention «on s'attend» à ce que telle ou telle mesure figure dans le budget ou «on suppose» que le budget contiendra ceci ou cela ou encore «selon les rumeurs» telle ou telle disposition devrait figurer dans le budget.

Dans le *Toronto Star* de samedi, on ne trouve aucune mention de ce genre dans l'article en question. Il commence par les affirmations que j'ai mentionnées dans la lettre que je vous ai adressée aujourd'hui, monsieur l'Orateur, et que j'ai indiquées aujourd'hui dans une question au premier ministre (M. Trudeau). Dans le numéro du 8 avril on peut lire «le gouvernement fédéral offrira aux provinces» ceci et cela, et le reste de l'article donne des précisions sur les montants, les mesures fiscales et les changements qui seront apportés à la taxe de vente d'une province à l'autre, ainsi que les conséquences financières de ces changements fiscaux.

L'objet de mon intervention revêt à vrai dire un double aspect; une fuite concernant le contenu du budget constitue effectivement une affaire très grave dans un régime parlementaire et, pour le moment du moins, personne ne sait hormis celle qui a pu communiquer le texte, s'il agit bien d'une fuite. Tant que nous n'aurons pas pris connaissance du budget ce soir, la plupart des gens au Canada, et assurément la plupart des députés ne sauront pas si cet article qui a paru dans le *Toronto Star* a en fait pour origine une fuite portant sur le budget. Il y a cependant de bonnes raisons de croire que c'est effectivement le cas et c'est la raison pour laquelle je soulève en ce moment cette question. Je le fait tout simplement pour vous avertir qu'il y a de très bonnes raisons de croire, étant donné la nature même de l'article, qu'il ne s'agit pas seulement de conjectures mais effectivement de ce qui sera en fait le contenu du budget, et cela avec force détails. Voilà donc ce qui me préoccupe.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, ce que je tenais à faire maintenant se ramène tout simplement à prévenir Votre Honneur que si, lors de sa présentation, le budget de ce soir contient le genre de détails précis qui figurent dans l'article du *Toronto Star*, j'ai l'intention de soulever demain la question de privilège à cet égard.